



Université d'Évry Val d'Essonne

Direction des Affaires Financières
Pôle achats et marchés publics
Bâtiment Île-de-France
23 boulevard François Mitterrand
91025 Évry-Courcouronnes Cedex

Université d'Evry
Direction du Patrimoine et des Moyens Généraux

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

Prestations d'entretien des espaces verts, élagage et abattage d'arbres – Université d'Évry Val d'Essonne et IUT

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	26.003
Date limite de remise des plis	08/12/2025 à 12:00
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert <small>(Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)</small>

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Université d'Evry

Direction du Patrimoine et des Moyens Généraux

Représentant : Vincent BOUHIER Président de l'Université d'Evry

Adresse : Université d'Evry Val d'Essonne

Bâtiment Île-de-France

23 boulevard François Mitterrand

Évry-Courcouronnes Cedex

91025 Évry-Courcouronnes Cedex

Téléphone : 01.68.47.70.70

SIRET : 1991197500014

Site internet : <https://www.univ-evry.fr/>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Prestations d'entretien des espaces verts, élagage et abattage d'arbres – Université d'Évry Val d'Essonne et IUT**

Le présent marché porte sur les prestations d'entretien des espaces verts, d'élagage et d'abattage d'arbres pour l'ensemble des bâtiments de l'Université d'Évry Val d'Essonne ainsi que pour l'IUT. Ces prestations comprendront, sans s'y limiter :

Entretien des espaces verts : taille, tonte, désherbage, gestion des massifs, et entretien général des zones végétalisées.

Élagage des arbres : coupe des branches, taille sanitaire, mise en sécurité des arbres existants.

Abattage des arbres : identification des arbres nécessitant un abattage, réalisation de l'abattage conformément aux normes de sécurité en vigueur, et traitement des déchets végétaux associés.

Ces prestations seront réalisées conformément aux exigences techniques et environnementales en vigueur, dans le respect des délais et des règles de sécurité.

Code CPV	Libellé CPV
77211400-6	Services d'abattage d'arbres
77211500-7	Services d'élagage
77341000-2	Élagage des arbres

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Prestations d'entretien des espaces verts, élagage et abattage d'arbres – Université d'Évry Val d'Essonne et IUT
 Acheteur	Université d'Evry Val d'Essonne
 Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services
 Structure	2 lots
 Lieu d'exécution	tous les sites de l'Université d'Évry Val d'Essonne

	Durée	48 mois - 3 reconductions
	Développement durable	Clause environnementale
	Pénalités de retard	$P = V \times R / 1000$
	Variation des prix	Révisables (formule), formule $0,15 + 0,85 \times (1,000 \cdot EV4)$
	Nature des prix	Prix mixtes

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation est décomposée en 2 lots :

Type	Objet, délai
Lot n°1 - Entretien des espaces verts : <i>Entretien des espaces verts : taille, tonte, désherbage, gestion des massifs, et entretien général des zones végétalisées.</i> , 48 mois à compter de la notification du contrat	
(CPV 77310000-6 : Réalisation et entretien d'espaces verts - 77312000-0 : Services d'enlèvement des mauvaises herbes - 77342000-9 : Taille des haies)	
Période	Période initiale - montant maximum 90 000,00 € HT, 12 mois
Période	Reconduction - montant maximum 90 000,00 € HT, 12 mois
Période	Reconduction - montant maximum 90 000,00 € HT, 12 mois
Période	Reconduction - montant maximum 90 000,00 € HT, 12 mois
Lot n°2 - Elagage et abattage d'arbres : <i>Élagage des arbres : coupe des branches, taille sanitaire, mise en sécurité des arbres existants.</i>	
<i>Abattage des arbres : identification des arbres nécessitant un abattage, réalisation de l'abattage conformément aux normes de sécurité en vigueur, et traitement des déchets végétaux associés.</i> , 48 mois à compter de la notification du contrat	
(CPV 77211400-6 : Services d'abattage d'arbres - 77211500-7 : Services d'élagage - 77341000-2 : Élagage des arbres)	
Période	Période initiale - montant maximum 35 000,00 € HT, 12 mois
Période	Reconduction - montant maximum 35 000,00 € HT, 12 mois
Période	Reconduction - montant maximum 35 000,00 € HT, 12 mois
Période	Reconduction - montant maximum 35 000,00 € HT, 12 mois

Définitions :

Lot	: Unité autonome d'attribution du contrat à l'intérieur d'une consultation
Période	: Durée définie d'exécution du contrat reconductible

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ Planning prévisionnel de la consultation* :

	Publication de la consultation	novembre 2025
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	décembre 2025
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	décembre 2025
	Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles	décembre 2025

	Classement des offres et attribution du contrat	janvier 2026
	Information des candidats non retenus	janvier 2026
	Signature et notification du contrat	janvier 2026
	Démarrage des prestations	janvier 2026

**Ce planning est prévisionnel et ne saurait engager la responsabilité de l'acheteur en cas de décalage dans le temps. L'acheteur se laisse la possibilité de le modifier ou de l'ajuster si besoin.*

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Acte d'engagement
- Déclaration du candidat (DC2)
- Fiche entreprise
- Lettre de candidature (DC1)
- RC
- BPU des lots 1 et 2
- CCTP
- Annexe du CCTP : estimation des surfaces
- Cadre de réponse unique pour les lots 1 et 2
- Certificat de visite
- DPGF du lot 1
- CCAP
- DQE des lots 1 et 2

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :

Personne à contacter :

Mr Raphael Rodrigues Martins
Responsable adjoint pôle logistique
Responsable de la qualité des espaces vert et du nettoyage
raphael.rodrigues-martins@univ-evry.fr

Mr Yann Coelho
Technicien
22 Allée Jean Rostand 91025 Evry
Gsm : 06.73.19.47.68
yann.coelho@univ-evry.fr

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Une attestation de visite sera remise par l'acheteur.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'Etat n°436532 du 08/12/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Capacité économique et financière	
Autres justificatifs	
Acte d'engagement	<i>Acte d'engagement</i>
Fiche entreprise	<i>Fiche entreprise</i>
RIB	<i>RIB</i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
BPU lots 1 et 2	<i>Bordereau de prix unitaire</i>
Cadre de réponse lots 1 et 2	<i>Cadre de réponse</i>
Certificat de visite lots 1 et 2	<i>Certificat de visite</i>
DPGF lot 1	<i>Décomposition du prix global et forfaitaire</i>
DQE lots 1 et 2	<i>Détail quantitatif estimatif</i>
Mémoire technique	<i>Mémoire technique</i>

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Contact : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier. Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur.

Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

■ **Conditions d'envoi et de remise des plis :**

Transmission électronique

Conformément aux dispositions des articles R2131-19 à R2131-20 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif au Code de la Commande Publique et relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés, la présente consultation fait l'objet d'une procédure dématérialisée.

Cette procédure permet aux candidats qui le souhaitent de télécharger les documents du dossier de consultation sur un réseau électronique et de déposer gratuitement une offre par voie électronique via la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

L'inscription est gratuite. Elle n'est pas obligatoire pour télécharger le DCE. Néanmoins, elle vous permet d'être automatiquement averti (par courriel) des éventuels compléments ou modifications apportées aux documents que vous allez télécharger.

Si vous ne souhaitez pas vous inscrire pour le téléchargement des pièces du DCE, il vous appartiendra de récupérer par vos propres moyens les informations communiquées.

L'Université d'Evry Val d'Essonne s'engage à assurer la confidentialité et l'intégrité des documents mis en ligne ainsi que la sécurité des transactions sur un réseau informatique accessible à tous les candidats de façon non discriminatoire.

L'ensemble des éléments et étapes nécessaires à l'inscription et la transmission électronique sont expliqués à la rubrique « Aide », accessible depuis la page d'accueil.

NB : PRÉCISIONS SUR LA SIGNATURE DES PIÈCES

L'acte d'engagement doit être signé de façon individuelle. Conformément à l'article R.2182-3 du Code de la Commande Publique du 1er Avril 2019, la signature électronique n'est pas exigée.

Les candidats doivent obligatoirement signer manuscritement leurs documents et en version PDF. En cas de regroupement, l'acte d'engagement peut être signé par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires.

■ **Délai de validité des offres :**

La date de départ du délai de validité d'une offre démarre à la date limite de remise des offres initiales.

■ **Mise au point :**

L'acheteur se réserve le droit, au stade de l'attribution du présent accord-cadre, en accord avec le soumissionnaire retenu, de procéder à une mise au point des composantes du présent accord-cadre avant sa signature.

Cette mise au point ne doit pas avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles de l'offre ou du marché dont la variation serait susceptible de fausser la concurrence ou d'avoir un effet discriminatoire.

■ **Présentation des plis :**

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Attention : Les candidats devront avoir obligatoirement signé chacun des documents composant le DCE, pour lesquels une signature est demandée, au plus tard au moment de l'attribution du marché, à défaut de quoi le candidat sera rejeté pour le caractère irrégulier de son offre.

En cas de dossier incomplet, l'acheteur demandera aux candidats de fournir les pièces manquantes dans un délai maximal fixé dans la demande par l'acheteur. Toute absence de réponse du candidat dans ce délai pour compléter son dossier ou tout dossier ne présentant pas de garanties administratives, techniques et financières entraînera le rejet de la candidature conformément aux articles R2144-1 à R2144-2 du décret n° 2018-1085 du 3 décembre 2018 relatif au Code de la Commande Publique.

L'acte d'engagement sera celui fourni dans les pièces de la consultation. La transmission de tout autre document entraînera l'irrégularité de l'offre.

IMPORTANT : le candidat est informé que tout document non fourni ou tout élément non renseigné (Bordereau(x) de prix, cadre de réponse, ...), permettant au pouvoir adjudicateur de juger l'offre rendra celle-ci irrégulière. L'offre sera déclarée irrégulière dans l'hypothèse où le cadre de réponse devra être renseigné sans aucun renvoi au mémoire technique.

Il est à noter que les prix mentionnés dans la simulation, le Détail estimatif et le DPGF correspondent au report des prix proposés dans le bordereau des prix.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans cette simulation / ce détail / cette décomposition, les erreurs seront corrigées et les montants de ces prix seront rectifiés pour le jugement de la consultation.

Si le candidat concerné est retenu, il sera invité par l'acheteur à prendre connaissance des rectifications, ainsi que du nouveau montant reporté à l'acte d'engagement, et en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente. L'acheteur se reportera alors sur le second candidat du classement établi.

En cas d'égalité de classement de plusieurs offres, le critère portant sur la valeur du prix des prestations sera déterminant et privilégié pour le classement final.

Dans l'hypothèse où le candidat ne pourrait pas fournir ces documents dans le délai précité, son offre serait alors rejetée. Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Le candidat établi dans un autre Etat que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Lot 1 :

Critère	Descriptif
1. Prix (coef. 50) <ul style="list-style-type: none"> - DPGF (30 pts) 	<p>Pour calculer la note P correspondante à ce critère, il sera procédé comme suit :</p> <p>Le prix sera évalué à partir des paniers type. La meilleure offre se verra affecter la note de 30.</p> <p>Les autres offres seront notées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule suivante :</p> $NP = (No \times Po) / P$ <p>Où :</p> <p>NP = note de l'offre considérée No = note maximale de l'offre la mieux placée Po = prix de l'offre la mieux placée P = prix de l'offre considérée</p> <p>La note résultant de l'application de cette formule constituera la note du critère prix. Seront pris en compte les notes assorties des centièmes.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - DQE (20 pts) 	<p>Pour calculer la note P correspondante à ce critère, il sera procédé comme suit :</p> <p>Le prix sera évalué à partir des paniers type. La meilleure offre se verra affecter la note de 20.</p> <p>Les autres offres seront notées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule suivante :</p> $NP = (No \times Po) / P$ <p>Où :</p> <p>NP = note de l'offre considérée No = note maximale de l'offre la mieux placée Po = prix de l'offre la mieux placée P = prix de l'offre considérée</p> <p>La note résultant de l'application de cette formule constituera la note du critère prix. Seront pris en compte les notes assorties des centièmes.</p>
2. Valeur technique (coef. 30) <ul style="list-style-type: none"> - Délai d'exécution (10 pts) 	<p>Valeur technique</p> <p>Délai d'intervention normal : Délai d'intervention urgente : Le sous-critère sera noté comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 = Insuffisant 3 = Passable 5 = Correct 10 = Excellent
<ul style="list-style-type: none"> - Organisation des prestations (10 pts) 	<p>Description de l'organisation des prestations à exécuter Le sous-critère sera noté comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 = Insuffisant 3 = Passable 5 = Correct 10 = Excellent
<ul style="list-style-type: none"> - Qualité des produits (10 pts) 	<p>Fiches techniques des produits proposées à joindre Le sous-critère sera noté comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 = Insuffisant

Critère	Descriptif
3. Performances en matière de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture (coef. 20)	<p>3 = Passable 5 = Correct 10 = Excellent</p> <p>Décrire les modalités de vos performances en matière de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture Le sous-critère sera noté comme suit :</p> <p>5 = Insuffisant 10 = Passable 15 = Correct 20 = Excellent</p>

Lot 2 :

Critère	Descriptif
1. Prix (coef. 50)	<p>Pour calculer la note P correspondante à ce critère, il sera procédé comme suit :</p> <p>Le prix sera évalué à partir des paniers type. La meilleure offre se verra affecter la note de 50.</p> <p>Les autres offres seront notées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule suivante :</p> $NP = (No \times Po) / P$ <p>Où :</p> <p>NP = note de l'offre considérée No = note maximale de l'offre la mieux placée Po = prix de l'offre la mieux placée P = prix de l'offre considérée</p> <p>La note résultant de l'application de cette formule constituera la note du critère prix. Seront pris en compte les notes assorties des centièmes.</p>
2. Valeur technique (coef. 30)	<p>Valeur technique</p> <p>- Délai d'exécution (10 pts)</p> <p>Délai d'intervention normal : Délai d'intervention urgente : Le sous-critère sera noté comme suit :</p> <p>1 = Insuffisant 3 = Passable 5 = Correct 10 = Excellent</p> <p>- Organisation des prestations (10 pts)</p> <p>Description de l'organisation des prestations à exécuter Le sous-critère sera noté comme suit :</p> <p>1 = Insuffisant 3 = Passable 5 = Correct 10 = Excellent</p> <p>- Qualité des produits (10 pts)</p> <p>Fiches techniques des produits proposées à joindre Le sous-critère sera noté comme suit :</p> <p>1 = Insuffisant 3 = Passable 5 = Correct 10 = Excellent</p>
3. Performances en matière de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture (coef. 20)	<p>Décrire les modalités de vos performances en matière de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture Le sous-critère sera noté comme suit :</p> <p>5 = Insuffisant 10 = Passable 15 = Correct 20 = Excellent</p>

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération.**

Les critères sont notés : **Sur 100**, la note pondérée est obtenue par multiplication du coefficient de pondération.

La note totale est notée : d'abord obtenue par addition des notes des critères sur 10 000,00, puis ramenée sur **100,00**

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ Documents à produire par l'attributaire :

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référend précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référend contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;

- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Versailles

56 avenue de Saint Cloud

78010 Versailles

Téléphone : 01 39 20 54 00

Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr

Télécopie : 01 39 20 54 87

Site internet : versailles.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)